

Charte d'utilisation de la salle de prototypage rapide et d'automatisation de l'IUT d'Aix-en-Provence (INPROTO) - Techniciens

Article 1. Mission

La salle INPROTO est dédiée au travail (conception, prototypage, automatisation) en autonomie. La salle est aussi le support de travaux pratiques de prototypage rapide et de mécanismes (IUT GMP).

Le but de la salle est de favoriser les contacts inter-promotions et inter-formations sur des projets : l'apprentissage par les pairs. Les étudiants sont invités à capitaliser les connaissances des autres utilisateurs / à partager leurs connaissances.

Article 2. Maintenance

La maintenance annuelle des machines de la salle INPROTO sera effectuée par les techniciens de l'atelier GMP. La charge annuelle, pour l'équipe de techniciens, ne pourra pas dépasser 20h de maintenance/révision des machines. Cette charge annuelle dégrève d'autant la charge de maintenance atelier.

Article 3. Gestion des stocks / Achat de consommable

Les achats de consommables ont été prévus pour 3 ans à partir de la rentrée 2022-2023. La gestion des stocks est laissée à l'étudiant référent hors consommables spéciaux. Pour les consommables spéciaux, les interlocuteurs sont les responsables de la salle (Santiago Arroyave-Tobon et Loïc Tadrist).

Le rachat de consommable devra être discuté plus tard sur des budgets à définir.

Article 4. Support pour les étudiants

Le support technique des étudiants sera effectué par les étudiants eux-mêmes et l'étudiant référent (journalier), par les professeurs eux-mêmes. Les techniciens n'ont pas vocation à être un support pédagogique au-delà de leur bonne volonté.

Article 5. Responsabilités

Les techniciens ne sont pas responsables de la sécurité dans la salle. Les responsables sécurité GMP (Cécile Saïdi-Muret et Antoine Fernandez) devront valider la disposition de la salle à son ouverture.

En cas de dommage personnel, les SST (sauveteurs, secouristes de travail) seront mobilisés.

Les techniciens ne sont pas responsables des vols dans la salle.

Les techniciens ne sont pas responsables de l'achat de fournitures et de la gestion des stocks de la salle INPROTO.

Aix-en-Provence le 06/10/2022

Approuvé par le groupe de travail du département GMP :

Laurent CORNUEAU

Alexandre MARES

Antoine FERNANDEZ

Florent BOUDERLIQUE

Michel GILLOT LAMURE

Santiago ARROYAVE-TOBON

Loic TADRIST